

Finance De nouveaux plans de sauvetage sont mis en place un peu partout dans le monde

Le système bancaire reste désespérément asphyxié

Le Royaume-Uni a créé la stupeur, lundi 19 janvier, en annonçant des pertes de 28 milliards de livres (30 milliards d'euros) à la Royal Bank of Scotland (RBS) pour l'année 2008 - l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) du Kenya - en même temps qu'un nouveau soutien massif au secteur bancaire.

Cette annonce fracassante a ravivé l'anxiété des investisseurs sur les marchés financiers, incrédules devant le puits sans fond de la crise du crédit. L'addition mondiale, actualisée des pertes récentes des banques américaines, britanniques, espagnoles, suisses, atteint déjà la somme astronomique de 1 200 milliards de dollars (925 milliards d'euros). Et pourtant, on est encore loin du salut de tout compte.

Depuis la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, plus de 500 milliards de dollars ont été investis, en capital, par les États dans le secteur bancaire mondial. Investisseurs, analystes et régulateurs, encouragent les banques à profiter des résultats du 4^e trimestre 2008 pour leurs bilans et faire table rase du passé. Sans cela, soulignent-ils à l'unisson, la confiance, qui fonde les échanges sur les marchés, ne pourra revenir.

Mais à quand, justement, le retour à meilleure fortune des banques ? À quoi pourrait ressembler 2009 pour ces firmes dont la vitalité est liée aux cycles économiques ? Doit-on s'allouer avec le directeur général de la banque américaine JP Morgan, convaincu que le pire est à venir ?

Laurence Boone, économiste chez Barclays, décrit un environnement « mortel ». « C'est la première fois que nous voyons une récession où tous les pays connaissent la même chose en même temps, constate-t-elle. C'est sans précédent. Les conditions favorables pour les banques qui financent l'économie... Pour la première fois aussi, poursuit-elle, « tous les acteurs privés - banques, entreprises, ménages - comptent sur les États pour les sortir de la crise ». Selon ses prévisions, « les énormes injections d'argent dans l'économie pourraient permettre une reprise dès la deuxième moitié de 2009 aux États-Unis, au tournant des années

2009-2010 en Asie et en 2010 en Europe ».

Après le choc de la crise financière, les banques vont devoir encaisser un choc économique, qui pourrait entraîner des pertes liées à des défauts de remboursement de crédits. Elles le supporteront plus ou moins bien, selon leur niveau de fonds propres. Les moins bien capitalisées devront sans doute se tourner à nouveau vers les États, ou, si le contexte boursier le permet, aller chercher de l'argent sur les marchés.

Romain Burnand, co-gérant de la société Monetia, rend compte de l'anxiété des marchés. « En 2008, on avait cru trop tôt la crise financière résolue. Cette fois, tout le monde sait qu'on entre dans une crise économique dure, qui entrainera la solvabilité des clients des banques, entreprises et ménages qui leur empruntent de l'argent. »

« Cercle vicieux »

Déjà, la chute des commandes automobiles et l'arrêt de la construction se traduisent par une hausse des créances douteuses. Les provisions que les banques devront constituer face à ces risques affecteront leurs résultats. « Le marché est focalisé sur les augmentations de capital dont elles pourraient avoir besoin, poursuit M. Burnand. Toute recapitalisation à prix bas est nulle, parce qu'elle entraîne une dilution des actionnaires. Cela fait repousser les banques dans le cercle vicieux de la dépréciation. »

Jean-Louis Mounier, économiste chez Aurel BGC, n'est pas plus optimiste. Au moins pour le début 2009. Alors que les banques peinent à se refinancer sur les marchés, que la crise des subprimes a réduit leur capacité à prêter, elles doivent « faire face à une baisse de la demande de crédits la plus solvable, liée à l'arrêt des investissements des grandes sociétés ». A contrario, souligne-t-il, « la demande de crédits de trésorerie de la part d'entreprises en difficultés, engendrées par l'allongement des délais de paiement de leurs fournisseurs, croît ».

Toutefois, M. Mounier table sur un rebond léger de l'économie de la zone euro au printemps et observe des éléments positifs dans le paysage. L'adoption de plans de relance massifs, comportant des garan-



ties publiques sur les portefeuilles de prêts « toxiques », devrait notamment soulager les banques.

Eric Delanoue, vice-président de Weave, cabinet de conseil en stratégie, est l'un de rares à « relativiser le poids des mauvaises nouvelles ». « On savait que les banques avaient engrangé des pertes fin 2008 et qu'un tiers des fonds spéculatifs allait faire faillite, dit-il. L'environnement mondial est préoccupant mais il existe des poches de sérénité, notamment dans l'Hexagone, où les banques françaises ont mieux souffert à ce jour, grâce à leur activité de détail ».

« Ce qui est inquiétant, c'est que l'on ne peut pas savoir à quoi ressemblera 2009, note Olivier Pastre, professeur d'économie à Paris-VIII. Soyons honnêtes : on n'avait pas anticipé l'ampleur de la crise financière en 2008, on n'anticipait pas non plus celle de la crise économique de 2009 ».

ANNIE MICHEL

LEXIQUE

Les crédits toxiques. Ce sont des prêts que les banques ont accordés à des ménages ou à des entreprises, et qui du fait de la crise, risquent de ne jamais leur être remboursés. Les premiers « crédits toxiques » ont été les fameux subprimes, des prêts immobiliers accordés à des ménages modestes aux États-Unis, et tous leurs produits dérivés que les banques détenaient en comptes. Mais avec l'aggravation de la crise, d'autres sortes de crédits (cartes de paiement, dettes de PME...) sont également devenues une source de pertes pour les banques.

Les dépréciations. Elles correspondent à une anticipation des pertes que les établissements redoutent au vu de l'évolution de la conjoncture et des mar-

chés (chute des prix, augmentation des taux de défaut...). Du fait de la réglementation prudentielle, les établissements doivent prévoir ces pertes, même si elles ne sont que potentielles, et provisionner les sommes nécessaires.

Le ratio de fonds propres. Également appelé « ratio Cooke », il fixe la limite du montant des prêts qu'une banque peut accorder en fonction de ses capitaux propres.

Il vise à assurer la solidité du système financier pour éviter qu'une banque dont les clients n'auraient pas remboursé les dettes ne fasse faillite. Le rapport des fonds propres sur les encours de prêts pondérés doit être égal ou supérieur à 8 %, avec un minimum de 4 % sur le noyau dur des fonds propres, encore appelé « core tier one ».

ENTRETIEN AVEC NOËL AMENC, PROFESSEUR DE FINANCE À L'EDHEC

« Les exigences du marché en matière de fonds propres des banques sont infondées »

En novembre 2008, vous aviez critiqué le premier plan français de recapitalisation des banques (10,5 milliards d'euros), avant qu'il ne soit remanié. Le jugeant insuffisamment exigeant. Que pensez-vous du deuxième plan qui s'annonce, d'un montant plus élevé ?

« Le premier plan français était confronté à une contradiction qui a dangereusement retardé son adoption par la Commission européenne. Pour éviter que le coût de la dette - super subordonnée - [les banques ont émis des titres de dette subordonnée, proches des obligations, souscrits par l'État] ne pèse trop lourdement sur le compte de résultat des banques, le gouvernement français a pris la risque que celui-ci ne respecte pas les règles européennes en matière de concurrence. La deuxième tranche de recapitalisation que l'État s'apprete à mettre en œuvre en choisissant la souscription d'actions préférentielles plutôt que de dettes subordonnées, nous semble plus adéquate que la première car elle diminue à court terme la charge financière de la dette et permet à plus long terme de faire bénéficier les contribuables des gains d'une reprise du secteur financier. Existe-t-il une alternative à la recapitalisation ?

Les marchés, influencés par les

agences de notation et par le discours sécuritaire et simpliste des dirigeants politiques, demandent à ce que les banques aient toujours plus de fonds propres au moment même où il est le plus difficile d'en trouver. Ces exigences sont infondées. Cette surenchère ne correspond en rien à une nécessité réglementaire. En Europe, les nouveaux « dur » de capitaux propres (« tier one ») des banques sont proches de 8 %, alors que le minimum réglementaire est de 4 %. Dans un contexte de forte incertitude, le marché exige toujours plus de fonds propres pour les banques, alors que, ceux-ci ont vocation à être consommés en période de crise. Dans le cas présent, une simple baisse de 1 % du ratio cible aurait suffi à éviter l'intervention des États.

Mais n'est-ce pas dangereux de changer les règles en période de crise ?

Dans les faits, les contraintes de marché sont supérieures à ce qu'exigerait un strict respect du ratio de 4 % et un capital additionnel déterminé par des « stress-tests ». « Scénarios de mise à l'épreuve » destinés à vérifier que le seuil minimal de capital réglementaire ne peut être franchi à cause d'événements aux conséquences très négatives. Ainsi, alors que lundi 19 janvier, le régu-

lateur britannique indique que les stress-tests donnent des valeurs nécessaires de fonds propres ciblés de 6 % à 7 %, qui laisseraient à penser que les banques anglaises sont suffisamment capitalisées pour faire face aux difficultés prévisibles à venir, il faut que dans le même temps, le gouvernement participe à un nouveau plan de recapitalisation ! Qu'en est-il à l'étranger, où plusieurs pays annoncent des plans remaniés et de plus grande ampleur ?

Entre octobre et la fin 2008, les États ont injecté 350 milliards de dollars (270 milliards d'euros) pour stabiliser la situation financière. Les interventions pour cause de faillite sont restées très limitées. Si compte tenu des exigences infondées de capitaux propres qui prévalent sur le marché les recapitalisations publiques ont permis d'éviter un naufrage du système bancaire, l'objectif d'une stabilisation de la situation des banques n'est plus suffisant aujourd'hui pour faire face à l'ampleur de la crise économique. Une amélioration des conditions de crédit passera par de nouvelles injections de capitaux publics, mais peut-être aussi en fine par une modification de la réglementation prudentielle. »

PROPOS RECUEILLIS PAR A. MI

Des stratégies multiples jusqu'ici incapables de sauver les établissements financiers

LES BANQUES, au creux de l'une des plus graves crises depuis l'après-guerre, font, depuis l'automne 2008, l'objet de plans de sauvetage massifs et inédits.

Les gouvernements, aux États-Unis, en Europe ou au Japon, ont engagé des centaines de milliards de dollars, d'euros, et de yens, pour éviter une « crise systémique », c'est-à-dire l'effondrement de tout le système financier, pourmon de l'économie. Toutefois, en dépit de ces sommes colossales, aucune option n'a, à ce jour, démontré sa pleine efficacité. Les pertes des banques continuent à se creuser. Ces dernières restent incapables de prêter aux ménages et aux entreprises, l'une des conditions de la reprise. Quelles sont les différentes stratégies déployées jusqu'ici par les États pour sauver les banques ? Et pourquoi n'ont-elles pas, ou pas encore, fonctionné ?

Le rachat des actifs toxiques. C'est l'objet de l'initiative américaine, le TARP (Troubled Asset Relief Program), décidé à l'automne 2008 par Henry Paulson, secrétaire au Trésor américain et Ben Bernanke, le président de la Réserve fédérale, pour sauver Wall Street. L'État devait consacrer 700 milliards de dollars (540 milliards d'euros) environ pour racheter les « actifs pourris » des banques, les fameux cré-

dits hypothécaires (subprimes) et leurs dérivés, à l'origine de leurs pertes. Une telle stratégie avait déjà été mise en place pour sauver le système bancaire nippon dans les années 1990 et les Caisses d'épargne américaines à la fin des années 1980.

Mais les économistes ont critiqué le plan Paulson, le jugeant ingérable. « Il n'y a pas de marché pour ces crédits, comment l'État peut-il déterminer un prix qui ne soit pas arbitraire ? », constate Augustin Landier, professeur à l'université Stern de New York. Fixer un prix trop élevé lèse l'État et le contribuable, tandis qu'un prix trop faible floue les établissements.

Cette option de rachat des actifs toxiques est toutefois à nouveau envisagée sous une forme un peu différente dans le nouveau plan du premier ministre britannique, Gordon Brown. Afin de purger le système bancaire, Londres veut isoler et assurer les pertes des banques liées à ces actifs pourris, jusqu'à une certaine limite. Ainsi, ce plan ne fixe pas de prix pour ces actifs douteux.

Une autre option vise aussi à mettre en place une « bad bank » (mauvaise banque) au sein même de l'établissement concerné pour cantonner ses actifs. Les banques UBS, Dexia, Citigroup, ou Bank of America y ont

recours, l'État prenant à sa charge une partie des pertes.

Les injections de capital, et les nationalisations. Il s'agit d'allouer aux banques du capital public, pour les renforcer. En échange, l'État devient actionnaire et peut aller jusqu'à nationaliser les établissements, comme ce fut le cas pour Northern Rock au Royaume-Uni, des banques islandaises, irlandaises ou des Pays-Bas. « C'est la solution la plus urgente, estime Philippe Dessertier, directeur de l'Institut de haute finance (IHF). Mais si l'objectif est aussi de les forcer à prêter, l'État n'a pas de réel pouvoir d'assurance, que les sommes injectées ne s'épuisent et financent bon nombre de pertes. »

La garantie des dettes des banques. Les États ont par ailleurs proposé de garantir les prêts sur le marché interbancaire. Les sommes n'étant déboursées qu'en cas de défaut, un État peut s'engager sur des montants colossaux (320 milliards d'euros en France) espérant que, sauf catastrophe, seule une faible partie sera dépensée. Mais ces plans « ne peuvent être que temporaires », souligne Gilles Moret, économiste chez Bank of America. Surtout, par leur ampleur, ils « risquent de faire peser un risque de crédibilité des États, de banqueroute », juge Augustin Landier.

CLAIRE GATINOS

MINES

Éramet obtient un énorme gisement de nickel en Nouvelle-Calédonie. La Société Le Nickel, filiale du français Éramet, a obtenu, mardi 20 janvier, l'autorisation de la province sud de Nouvelle-Calédonie d'exploiter un immense gisement de nickel, dans le cadre

d'un partenariat avec la collectivité. Les deux parties vont créer une société de projet, dans laquelle elles seront partenaires à parts égales. L'industriel s'engage à dépenser 84 millions d'euros en études. La construction d'une mine d'une capacité de 60 000 tonnes annuelles pourrait être décidée d'ici dix à douze ans.

DÉFENSE

Niveau record de commandes pour Thales en 2008

Le PIB du groupe d'électronique et de défense Thales, Denis Ranque, a annoncé, lundi 19 janvier, que 2008 était une année record en prises de commandes, avec plus de 14 milliards d'euros. La crise devrait « plutôt favoriser » le

groupe en 2009, avec la relance gouvernementale axée en particulier sur l'anticipation de dépenses en défense.

CHIMIE

Le groupe allemand BASF recourt au chômage partiel

Le leader mondial de la chimie, l'allemand BASF, a annoncé, lundi

19 janvier, des mesures de chômage partiel. Les sites touchés sont ceux qui produisent pour le secteur automobile. En Allemagne, 1 500 salariés de l'usine de Münster (nord) et 180 du site de Schwarzhede (est) seront affectés par une réduction du temps de travail à partir de février. En Italie, 150 salariés sont touchés.

PHARMACIE

BioMérieux : croissance conforme en 2008

Le groupe de diagnostic in vitro BioMérieux a annoncé, mardi 20 janvier, un chiffre d'affaire 2008 de 1,1 milliard d'euros, en hausse de 4,5 % par rapport à 2007. A dévies et première constants, la progression est de 7,5 %.

